



**PRÉAVIS DE GRÈVE**  
À l'attention de Monsieur le Maire de Valenton

Conformément aux articles L2512-1 et L2512-2 du Code du travail, ainsi qu'aux articles L511-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatifs à la fonction publique territoriale, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève.

Période de grève :

Du 5 janvier 2026 à 00h00 au 31 janvier 2026 à 23h59.

Ce préavis couvre les journées suivantes :

lundi 5, mardi 6, mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9 janvier 2026

lundi 12, mardi 13, mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16 janvier 2026

lundi 19, mardi 20, mercredi 21, jeudi 22, vendredi 23 janvier 2026

lundi 26, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29, vendredi 30 janvier 2026

Ce préavis concerne l'ensemble des agents d'animation, ainsi que les équipes de direction et de direction adjointe de la Ville de Valenton, qui cesseront le travail afin de faire valoir les revendications suivantes :

**1. Titularisation et pérennisation des contrats**

→ Garantir une stabilité professionnelle et sociale, par l'ouverture de titularisations sur les postes vacants à 35 heures et la signature des contrats dans des délais conformes.

**2. Création de centres de loisirs adaptés**

→ Mettre à disposition des structures réellement dédiées à l'accueil des enfants, en remplacement de locaux aujourd'hui inadaptés.

**3. Sécurité des véhicules de transport**

→ Assurer la sécurité des enfants en remettant en état les véhicules de type Trafic, actuellement très dégradés.

#### 4. Accueil des enfants en situation de handicap

→ Améliorer les conditions d'accompagnement grâce à des formations adaptées et à la présence de professionnels qualifiés.

Les agents et représentants syndicaux restent à l'écoute de la municipalité afin de trouver une issue favorable au conflit. Ils demeurent naturellement disponibles pour toute rencontre ou négociation visant à améliorer les conditions de travail du personnel ainsi que la qualité de l'accueil des enfants.

Fait à Valenton, le 15/12/2025

La CGT des territoriaux de Valenton